DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022
A 19 H 30 A LA MAIRIE

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 12
MEMBRES ABSENTS : 07

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
Mme Martine FOHR
Mme Martine HALTER
Adjoints
M. Daniel TREIBER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
Mme Mireille SCHNEIDER
M. Christophe EISENMANN
M. Jérémie SCHNEIDER
M. Julien ANSTETT
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : **M. Jacky BRUCKER, pouvoir à M. Christophe EISENMANN**
Mme Joelle SCHOTT, pouvoir à Mme Mireille SCHNEIDER
M. Christian SCHOTT, pouvoir à M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Nathalie STEINMETZ, pouvoir à Mme Agnès FISCHER
Mme Frédérique STUDER, pouvoir à Mme Martine HALTER
Mme Célia RISCHMANN, pouvoir à M. Daniel BITZ
M. Nicolas HALTER, pouvoir à Mme Martine FOHR

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

****

La convocation pour la séance a été transmise le 31 mars 2022 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 24 février 2022 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Bernard BECK, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 23 mai 2020, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

MARCHE PUBLIC

Validation de la commande d'une étude de faisabilité d'une résidence séniors auprès de la société Familles Solidaires Expert de Mulhouse, au prix de 15 240,00 € TTC.

IV. COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES DU 28 MARS 2022

Il est donné lecture du compte-rendu :

1° COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif est examiné en détail par la commission.

Section de fonctionnement

Dépenses 1 018 778,55 €. Recettes 1 349 699,32 €. L'excédent est de 330 920,77 €.
La commission relève des dépenses assez élevées au 6283-Nettoyage des locaux, soit 48 873,49 €. Le surcoût est notamment dû au covid. En 2022 le nettoyage de l'ensemble des bâtiments communaux se fera en régie. Les coûts devraient ainsi baisser. Hormis cela les dépenses de fonctionnement 2021 ont été maîtrisées.

Les recettes sont plus élevées qu'en 2020 (1 165 028,43 €) mais si l'on déduit l'excédent reversé du budget annexe clôturé du lotissement « Myrtilles 4 », elles s'élèvent encore à 1 181 200,88 €, donc relativement stables.

Section d'investissement

Dépenses 170 304,03 €. Recettes 1 205 560,80 €. L'excédent est de 1 035 256,77 €.
Un montant de dépenses assez réduit, en raison d'investissements démarrés au cours du 2° semestre 2021, et d'autres opérations prévues à moyen terme. Les recettes d'investissement ne soulèvent pas de commentaire. Elles sont essentiellement constituées de l'excédent 2020 reporté : 725 504,43, et de la capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2020 : 235 636,97 €.

2° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission émet un avis favorable à l'attribution de subvention selon tableau annexé, déterminées essentiellement par application du taux de soutien de 15 % sur les dépenses de formation et d'investissement réalisées en 2021. Le forfait minimum de subvention est de 300 €. Le total des aides à attribuer serait de 34 365 €.

Cas particuliers :

Musique Harmonie Avis favorable à l'attribution d'un soutien forfaitaire exceptionnel, en raison du statut particulier de cette structure, de 30 % du coût du nouveau dirigeant rémunéré, soit une subvention complémentaire d'environ 3 000€.

Football-Club « Etoile » Avis favorable à une aide d'environ 10 000 € à l'acquisition d'une tondeuse robot, représentant le coût de la machine diminuée de la subvention de la région Grand Est. Avis favorable au paiement en 2022 de l'aide de 15 % à la construction du nouveau foyer (base : 100 000 €), qui vient de débuter.

3° FISCALITE DIRECTE LOCALE

L'état établi par les services fiscaux, sur lequel figure les bases prévisionnelles 2022, et les produits à taux constants, est présenté, ainsi qu'une simulation avec une hausse des taux de taxe foncière de 1 à 5%.

Il est rappelé que la suppression de la taxe d'habitation induit un nouveau schéma de financement : transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière, et mise en place d'un coefficient correcteur destiné à compenser la perte de recettes fiscales.

L'ensemble des produits fiscaux, à taux constants, est de 444 755 €.

Après en avoir débattu, les membres de la commission proposent de laisser le choix au conseil municipal d'augmenter les taux de taxes foncières de 2,5 ou de 3 %, ce qui représenterait un gain respectivement de 10 137, et de 12 165 €.

4° PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

La commission parcourt le projet de budget :

Section de fonctionnement – Dépenses

Celles-ci passent de 1 018 778,55 € en 2021 à un prévisionnel de 1 383 300 en 2022. Le contexte international instable provoque une flambée des prix de l'énergie, et plus particulièrement du gaz, de l'électricité et des carburants pour la commune : 97 840 € en 2021, 176 000 € prévus en 2022. Des augmentations impacteront d'autres postes de dépenses dans une moindre mesure. Les charges de personnel passent de 444 607 € en 2021 à 537 400 € prévus pour 2022, en raison des recrutements récents (agents de propreté) et prévu (chargé de mission séniors et culture régionale).

Section de fonctionnement – Recettes

Celles-ci passeraient de 1 349 699 € en 2021 à 1 383 300 en 2022. Pas de transfert d'excédent du budget « lotissement » prévu, mais maintien en section de fonctionnement d'une partie de l'excédent 2021, soit 150 000 €.

Section d'investissement – Dépenses

Un total de 2 350 177,54 €.

Les principaux projets : achats de terrains 130 000 € ; école maternelle et préfinancement de l'accueil périscolaire CAH 800 000 € ; cour de l'école élémentaire 75 000 € ; chemin de Drusenheim en enrobés 67 000 € ; aire de jeu et pumptrack 220 000 € ; aménagements divers de voirie 170 000 € ; nouveau tracteur 80 000 € ; provision pour le projet de résidence séniors 450 000 € ; remboursement du capital de deux emprunts 68 000 €.

Section d'investissement – Recettes

Les subventions et participations devant être versées en 2022 sont regroupées au chapitre 13. Il s'agit des aides financières institutionnelles aux projets : Etat 124 000 € ; Région 43 500 € ; CEA 35 000 € ; fonds de concours de la CAH 283 000 € ; commune de Schirrhoffen 87 500 €.

Report de l'excédent d'investissement 2021, 1 035 256 € ; capitalisation partielle de l'excédent de fonctionnement 2021, 180 920 € ; virement prévisionnel de la section de fonctionnement 135 000 €.

Le projet de budget 2022 est présenté en équilibre : section de fonctionnement 1 383 300 €, section d'investissement 2 350 177,54 €, et fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

V. COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

-M. Jérémie SCHNEIDER entre en séance-

Le conseil municipal,

. vu les projets de comptes administratifs présentés par Mme Isabelle HALTER, adjointe au maire,

. entendu les explications du maire,

à l'unanimité des membres présents, en l'absence momentanée du maire,

décide

. d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2021 présentés comme suit :

. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 018 778,55 €
Recettes :	1 349 699,32 €
Excédent :	330 920,77 €

Section d'investissement :

Dépenses :	170 304,03 €
Recettes :	1 205 560,80 €
Excédent :	1 035 256,77 €

Investissement – crédits reportés sur l'exercice 2022 :	545 451,00 €

Résultat cumulé de clôture :

Fonctionnement – excédent :	330 920,77 €
Investissement – excédent :	1 035 256,77 €
Excédent de clôture :	1 366 177,54 €

. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «LES MYRTILLES – TRANCHE 4»

Fonctionnement :	
Dépenses :	168 996,13 €
Recettes :	168 996,13 €
Investissement :	
Dépenses :	705,00 €
Recettes :	705,00 €

Ce budget est clôturé au 31.12.2021.

. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «NEUEN ACKER»

Fonctionnement :	
Dépenses :	850,00 €
Recettes :	850,00 €
Investissement :	
Dépenses :	850,00 €
Déficit de clôture :	850,00 €

VI. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – EXCERCICE 2021

Le conseil municipal,

considérant la conformité des écritures et résultats des comptes de gestion du trésorier municipal, comptable, du budget principal et des deux budgets annexes des lotissements, avec la comptabilité administrative et budgétaire de l'ordonnateur,

décide, à l'unanimité des membres présents,

d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2021 présents par le trésorier de Haguenau.

VII. AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide d'affecter comme suit les excédents 2021 du budget principal :

Excédent de fonctionnement : 330 920,77 €, dont report en section de fonctionnement 2022, 150 000,- € ; capitalisation en section d'investissement, compte 1068, 180 920,77 €.

Excédent d'investissement : 1 035 256,77 € report en section d'investissement 2022.

VIII. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

A/ ASSOCIATIONS LOCALES

Le maire rappelle les principes de subventionnement des associations locales qui sont en place :

. Soutien financier de 15 % aux actions de formation et aux investissements effectués l'année N – 1

. Subvention minimum de 300,- € si ce montant n'est pas atteint par application du taux de 15 % sur les bases retenues.

11 demandes ont été reçues, et ont fait l'objet de vérifications par l'administration municipale.

Les associations pouvant bénéficier du dispositif d'aide classique exposé plus haut sont les suivantes :

	Base retenue	Subvention 15 %
. Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas	20 973,- €	3 146,- €
. Tennis-Club	4 123,- €	618,- €
. Club Canin	661,- €	99,- €
et prise en charge 50 % des frais d'électricité 2021		449,- €
		548,- €
. Donneurs de Sang	-Forfait-	300,- €
. Amicale des Sapeurs-Pompiers	-Forfait-	300,- €
. Cercle de généalogie	2 555,- €	383,- €
. Entraid'addict 67	-Forfait-	300,- €
. OSCL	-Forfait-	300,- €
. Harzknübbe	-Forfait-	300,- €

Concernant la Société de Musique «Harmonie», outre une aide de 468,- € pour les actions menées en 2021, le maire propose, vu l'avis favorable de la commission des finances, d'attribuer un soutien complémentaire estimé à 3 000,- €, correspondant à 30 % du coût annuel du dirigeant nouvellement recruté.

Concernant le Football-Club «Etoile», outre une aide de 302,- € pour les actions menées en 2021, le maire propose, vu l'avis favorable de la commission des finances, d'attribuer en 2022 les soutiens financiers complémentaires à l'association, s'agissant d'investissements exceptionnels qui seront réalisés en 2022 :

. Aide à l'acquisition d'une tondeuse robotisée : 10 000,- €
. Attribution d'une enveloppe d'environ 15 000,- €, soit 15 % du coût estimé de la construction du foyer des jeunes, en cours actuellement.

DECISION :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. Vu l'avis favorable de la commission des finances décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations locales :

Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas	3 146,- €
Musique Harmonie	3 468,- €
dont 3 000,- € à titre d'aide à la rémunération d'un dirigeant, sur justificatifs.	
Club Canin	548,- €
Tennis Club	618,- €
Football-Club «Etoile»	302,- €
Aide à l'achat d'une tondeuse robotisée :	10 000,- € (justificatifs à présenter)
Enveloppe d'aide à la construction du foyer des jeunes :	15 000,- € (justificatifs à présenter)
Donneurs de sang	300,- €
Amicale des sapeurs-pompiers	300,- €
Cercle de généalogie	383,- €
Entraid'addict	300,- €
OSCL	300,- €
Harzknubbe	300,- €

B/ <u>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHIRRHEIN</u>

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide d'attribuer une subvention de fonctionnement annuelle de 5 000,- € au CCAS de Schirrhein.

IX. FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

Les membres du conseil municipal ont été destinataires d'une synthèse des données 2022 transmise par les services fiscaux, qui intègre une simulation d'augmentation des taux de taxes foncières de 2,5 et de 3 %, conformément à l'avis de la commission des finances publiques :

RAPPEL PRODUITS 2021 :

	BASE	TAUX	PRODUIT
Comp. TH			56 511 €
TFB	1 580 000,00 €	23,78 %	375 724 €
TBNB	27 900,00 €	39,25 %	10 951 €
Alloc compens			1 569 €
	TOTAL		**444 755 €**

2022

		MAINTIEN		Plus 2,5 %		Plus 3 %	
Comp. TH			59 002 €		59 002 €		59 002 €
TFB	1 658 000,00 €	23,78 %	394 272 €	24,37 %	404 129 €	24,49 %	406 101 €
TBNB	28 600,00 €	39,25 %	11 226 €	40,23 %	11 506 €	40,43 %	11 562 €
Alloc compens			1 547 €		1 547 €		1 547 €
	TOTAL		**466 047 €**		**476 184 €**		**478 212 €**

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'augmentation des taux de taxes foncières pour 2022.

DECISION

Le conseil municipal,

. par 2 voix pour (M. Patrick SCHOTT, Mme Isabelle HALTER), 17 voix contre, rejette l'augmentation proposée de 3 %

. par 17 voix pour, 2 voix contre (M. Patrick SCHOTT, Mme Isabelle HALTER), décide une augmentation des taux de taxes foncières de 2,5 %, et fixe les taux suivants :

. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,37 %
. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,23 %.

X. BUDGETS PRIMITIFS 2022

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du détail des budgets primitifs 2021,

considérant l'avis favorable de la commission des finances,

décide d'approuver,

à l'unanimité des membres présents,

. le budget primitif principal de l'année 2022, comme suit :

Section de fonctionnement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 383 300,00 €
Section d'investissement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 2 350 177,54 € y compris les reports budgétaires 2021 suivants : dépenses : 543 451,00 €.

. le budget annexe 2022 du lotissement «Neuen Acker», comme suit :

Section de fonctionnement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 369 850,00 €

XI. JURYS D'ASSISES 2023

Le maire indique qu'en application de l'arrêté préfectoral du 21.03.2022, il y a lieu de procéder au tirage au sort de 6 électeurs de Schirrhein et de Schirrhoffen, en vue de l'établissement, pour 2023, de la liste préparatoire des jurys d'assises.

Les personnes suivantes sont tirées au sort :

Mme Christel BUCHEL de Schirrhein
Mme Mallaury SCHITTER de Schirrhein
M. Hubert HOFFMANN de Schirrhein

Mme Fabienne MULLER de Schirrhoffen
Mme Marie Thérèse NICOLA de Schirrhoffen
M. Jacky STEINMETZ de Schirrhoffen.

XII. TAXE D'AMENAGEMENT 2023 – FIXATION DU TAUX COMMUNAL

Le maire présente la situation juridique et réglementaire suivante, concernant de nouvelles dispositions relatives à la taxe d'aménagement communal.

En préambule il est rappelé que cette taxe concerne toutes les créations de surface de plancher, ou piscine, et que le taux communal est actuellement de 2 %.

Le décret n° 2021 – 1452 du 04.11.2021 modifie les dispositions relatives aux taux différenciés de taxe d'aménagement, et permettrait notamment de fixer un taux intercommunal, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Celle-ci a cependant renoncé à l'instituer, mais, dans un souci d'homogénéité et d'équité fiscale, a demandé aux communes de fixer un taux communal de 5 % à compter de 2023.

Par ailleurs, les communes devront reverser tout ou partie du produit de la taxe à la CAH en tenant compte de la charge des équipements publics relevant de la compétence communale et en tenant compte de la présence sur le territoire communal d'investissements structurants exceptionnels financés par la CAH.

Le maire propose de donner suite à cette demande de la CAH, en fixant le taux communal de la taxe d'aménagement à 5 % à compter de l'année 2023.

DECISION

le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

par 3 voix pour (MM. Patrick SCHOTT, Bernard BECK, Mme Isabelle HALTER)

1 voix contre (M. Daniel TREIBER)

15 abstentions

approuve la fixation du taux communal de taxe d'aménagement à 5 % à compter de l'année 2023.

XIII. TRAVAUX DE VOIRIE RUE PRINCIPALE – TRONCON SCHIRRHEIN – SCHIRRHOFFEN – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de mise en place d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre les communes de Schirrhein et de Schirrhoffen et la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Il s'agit de la 2ème tranche d'aménagement de voirie et réseaux dans la rue Principale, entre la rue de la Forêt à Schirrhoffen et la rue de Sessenheim.

Il est donné lecture des principales dispositions du projet de convention.

La voirie, les espaces verts, le mobilier urbain de sécurité, la signalisation et l'éclairage public relèvent de la CAH.

La mise en souterrain du réseau téléphonique et fibre optique relève des communes.

L'ensemble de l'opération est estimé à 184 400,- € TTC, dont 14 185,- € seraient à la charge de la commune de Schirrhein.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver ce projet de convention.

DECISION

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du texte du projet,

à l'unanimité des membres présents,

. approuve la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement relative à la 2ème tranche des travaux d'aménagement de voirie et réseaux, rue Principale, entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau, les communes de Schirrhein et de Schirrhoffen, selon texte annexé

. autorise le maire à procéder à sa signature et à effectuer toutes démarches y relatives.

XIV. CONVENTION DE MANDAT ENTRE LES COMMUNES DE SCHIRRHEIN ET DE SCHIRRHOFFEN – MAITRISE D'OUVRAGE DE LA MISE EN PLACE DE CAVURNES AU CIMETIERE INTECOMMUNAL

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de mettre une convention en place entre les communes de Schirrhein et de Schirrhoffen. Il s'agit de mettre au point les modalités financières et de désignation de maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place de 10 «cavurnes» complémentaires au cimetière intercommunal de Schirrhein – Schirrhoffen.

L'opération s'élève à 19 560,- € TTC. La commune de Schirrhoffen en assure la maîtrise d'ouvrage, et le pré-financement.

La commune de Schirrhein remboursera sa part au prorata des populations, soit environ les 3/4 à la commune de Schirrhoffen, et chaque commune pourra ainsi récupérer sa part de TVA.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver ce projet de convention.

DECISION

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du texte du projet,

à l'unanimité des membres présents,

. approuve la convention de mandat portant désignation de maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place de 10 monuments cinéraires dits «cavurnes», au cimetière intercommunal de Schirrhein – Schirrhoffen entre les communes de Schirrhein et de Schirrhoffen, selon texte annexé

. autorise le maire à procéder à sa signature et à effectuer toutes démarches y relatives.

XV. CREATION D'UNE RESIDENCE SENIORS – ETUDE DE FAISABILITE

Le maire fait part au conseil municipal des points abordés lors de la réunion du 9 mars 2022 avec les représentants de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) concernant le projet de résidence seniors.

Une étude préalable d'opportunité et de besoins est nécessaire afin de construire le projet social en l'adaptant le mieux possible aux attentes et aux besoins des seniors.
« Familles Solidaires », un centre d'expertise dans les études de besoins, a été sollicité par la commune pour présenter une offre de prestation.

La proposition comprend 3 étapes :

. L'enquête de territoire, sur 7 jours.
. Des ateliers d'intelligence collective, sur 2 jours.
. Une assistance à la définition du projet immobilier, sur 3 jours.

Le coût de cette étude s'élève à 15 240 € ttc.

La CEA participerait au financement de cette étude à condition qu'il y ait deux autres partenaires engagés : La commune et le CCAS de Schirrhein sont les collectivités qui s'engagent et participent au financement.

La clé de répartition du coût de l'étude serait la suivante :

. 50% pour la commune,
. 10% pour le CCAS.
. 40 % d'aide financière de la CEA, dans le cadre du «fonds d'innovation territorial».

Il est proposé de valider la proposition d'étude, son financement, et de solliciter la subvention départementale.

DECISION

Le conseil municipal,

Vu la proposition d'étude préalable de besoins dans le cadre de la construction d'une résidence seniors implantée à SCHIRRHEIN par le bureau d'expertise «Familles Solidaires»,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

décide :

. de confier la réalisation d'une étude préalable de besoins dans le cadre du projet de construction d'une résidence seniors implantée à Schirrhein à Familles Solidaires Expert de Mulhouse, pour un cout de 15 240 € ttc
. sollicite la participation du CCAS de SCHIRRHEIN au financement, à hauteur de 10 %, de cette étude, et de manière générale au projet de résidence seniors
. sollicite une aide financière auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, au titre du dispositif « aides du Fonds d'Innovation », estimée à 40 % du coût de l'étude
. autorise le maire à effectuer toutes démarches y relatives
. précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

XVI. INFORMATIONS

. Aire de jeux

Les aménagements paysagers sont quasiment achevés, il reste encore à planter des arbustes sur la bute à l'avant du parc de jeux.

. Foyer des jeunes du Football-Club «Etoile»

L'association a commencé les travaux de construction du foyer des jeunes. La commune a porté la maîtrise d'ouvrage jusqu'à l'obtention du permis de construire. C'est maintenant le club qui prend le relais.

. Périscolaire école maternelle

L'architecte a envoyé cette semaine les éléments pour le dépôt du permis. Il peut poursuivre sa mission par la rédaction du cahier des charges.

. Projet de départ à la retraite d'un agent

M. Antonio DA SILVA a indiqué vouloir prendre sa retraite cette année, au 1er août en principe. Il ne sera pas remplacé dans un premier temps.

. Chemin de Drusenheim

Les travaux sur le Drusemer Weg sont achevés. C'est une opération rondement menée par Yannick SCHIMMER, le responsable technique communal.

Rappel : Ce chemin est un chemin communal. Les autres chemins sont des chemins d'exploitation : ils sont interdits à la circulation.

. Bulletin municipal

Les bulletins sont disponibles. Merci à Martine FOHR pour son travail et aux membres de la commission communication. La distribution devrait se faire ce week-end.

. Diverses informations

. Les agents techniques ont posé le filet de protection autour des courts de tennis.

. Elections présidentielles des 10 et 24 avril : remerciements anticipés aux élus.

. Nettoyage de printemps, le 9 avril 2022.

. Une VMC a été posée par l'entreprise SCHERER dans le local des archives à la cave de la mairie. Cela permettra une meilleure conservation des documents.

RETROSPECTIVE COMMUNALE

02 mars : Conférence des maires de la CAH
03 mars : Réunion du Conseil de Fabrique
05 mars : Réunion association «Harzknubbe» à Schirrhoffen
08 mars : CCAS – Opération collecte pour l'Ukraine
09 mars : Réunion de la commission santé – séniors – CEA
14 mars : Rencontre avec le Capitaine CASTELLANI du Camp d'Oberhoffen
15 mars : Réunion publique «RITMO» à Schirrhoffen
22 mars : Réception de chantier – rue des Prés / rue du Chemin de Fer
24 mars : Assemblée Générale du Marche Club – Dissolution du club
24 mars : Conseil communautaire de la CAH à Niedermodern
26 mars : Rencontre avec M. Patrick ZINCK, Président de la Musique Harmonie
28 mars : Réunion de la commission «finances»
29 mars : Réunion du SICES de Soufflenheim
02 avril : Rencontre avec Mme la Maire de Schirrhoffen
04 avril : Réunion du conseil d'administration du CCAS
05 avril : Réunion du conseil d'école à l'école maternelle
06 avril : Réunion avec ES Strasbourg – projet photovoltaïques